

## **DELIBERATION N° 24**

<p style="text-align: center;"><b>Dieppe Ville d'Art et d'Histoire</b> <b>Projets de classes découvertes avec les PEP 80</b> <b>Tarifs et conventionnement</b></p>
--

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 38*

### **LE 15 DECEMBRE DEUX MILLE ONZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 7 décembre 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL-FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°3), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (à partir de la question n°3), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°30), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°16), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme LEGRAND Vérane, Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme LEGRAS Liliane, Mme MELE Claire, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°2), Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°2), Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°29), M. CHAUVIERE Jean Claude, M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°15).

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme LEGRAND Vérane à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. BEGOS Yves, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme MELE Claire à M. LAPENA Christian, M. CHAUVIERE Jean Claude à M. TAVERNIER Eric, M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°15).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que par délibération n° 37 en date du 30 juin 2011, le Conseil Municipal approuvait la cession de l'ancien centre d'hébergement et de loisirs de Puys, au profit de l'association « Œuvre des pupilles de l'enseignement public » de la Somme (PEP 80).

Mouvement créé en 1915 et reconnu d'utilité publique et complémentaire de l'école publique, les PEP agissent pour concrétiser le droit à l'éducation, à la culture, à la santé, aux vacances, aux loisirs, au travail et à la vie sociale.

Pour répondre aux besoins des enfants, des familles, de l'école et des acteurs sociaux, les PEP ont développé une offre de séjours proposant des classes de découvertes.

Avec l'acquisition de l'ancien centre d'hébergement et de loisirs de Puys, les PEP80 souhaitent développer notamment, en partenariat avec la Ville de Dieppe, une offre de classes de découvertes du patrimoine et de l'histoire locale, à destination des scolaires.

Dans ce cadre, les PEP80 ont pris contact avec le Pôle Culture (Dieppe Ville d'Art et d'Histoire, Château-Musée et Réseau des Bibliothèques-Ludothèques) afin de développer des « classes de découverte du patrimoine » pour les élèves à partir du cycle 3, sur une semaine (5 jours), à compter de mars 2012.

3 propositions de « classes patrimoine » sont formulées par le service d'animation du patrimoine :

- « Dieppe, une ville et son patrimoine » ( 5 séances),
- « Dieppe, une ville au fil du temps » (5 séances),
- « Dieppe à travers le Moyen-Age » (6 séances).

Les tarifs proposés pour ces « classes patrimoine » (annexe 1) prennent en compte :

- le tarif des séances ou ateliers,
- les heures de préparation,
- la conception,
- les frais de gestion,
- des options peuvent s'y ajouter (option de prêt livres / jeux, veillée contes proposées par le Réseau des Bibliothèques-Ludothèques, ateliers).

Un calendrier des séances, par thématique, est élaboré, sur la base de 2 classes par semaine (annexes 2).

Les réservations des « classes patrimoine » se feront par les enseignants auprès des PEP80 puis transmises par celles-ci au service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire (sous réserve des disponibilités des guides-conférenciers).

Afin de fixer le fonctionnement de ces « classes patrimoine », il convient de conventionner avec les PEP80, pour les années scolaires 2011/2012 et 2012/2013.

Considérant l'avis de la commission n° 5 en date du 06 décembre 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise en place des « classes patrimoine » pour les PEP80,
- d'approuver les tarifs de ces « classes patrimoine » pour les années scolaires 2011-2012 et 2012-2013
- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Ville de Dieppe et les PEP80 et d'en autoriser la signature.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :  
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--